



Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **trente et un janvier deux mille dix-neuf** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **24 janvier 2019**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY (présente à partir de la question n°3), Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Gwendal HENRY, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF,
- 2) Katy BOUILLAUT a donné pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ,
- 3) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Yves GUYOT,
- 4) Françoise BARJONET MOY a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ (questions n°1 à 2 incluse),
- 5) Franck LE GOURRIÉREC a donné pouvoir à Gwendal HENRY,
- 6) Michaël BEAUBRUN donné pouvoir à Thierry FALQUERHO.

Absent(s) : /

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Marie-Françoise CÉREZ** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Informations de Monsieur le Maire :

- Ordre du jour : Xavier POUREAU avait demandé une modification de l'ordre du jour afin de ne passer sous silence les questions inscrites après le Débat d'Orientation Budgétaire. L'ordre du jour est maintenu dans cet ordre et une question technique a été ajoutée (déplacement à Paris),

- Gobelet affecté aux élus : à conserver pour éviter les gobelets en plastique,
- Diffusion par email du document « portrait croisé » à l'ensemble du Conseil Municipal,
- Départ de Thierry MARION, Directeur des Services Techniques : mobilité professionnelle sur Vannes avec de nouvelles responsabilités managériales.

Au nom du groupe LGPH, Serge GERBAUD « salue Thierry MARION. Il le remercie pour le travail accompli depuis plusieurs années au service de la Ville notamment pour celui qu'il a effectué dans le cadre de la construction de la piscine, lors de la dernière mandature. »

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 22 NOVEMBRE 2018 ET DU 13 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 22 novembre 2018 et du 13 décembre 2018.

Présents : 27	Pouvoirs :	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2018 et le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs :	Total : 33	Exprimés : 0	
<u>Non votant : Prend acte</u>				

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA POLICE NATIONALE

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « Comme l'a dit Jacques KERZERHO, c'est surtout l'article 17 qui est introduit. Pour le reste, c'est de la mise aux normes de la convention précédente. »

Xavier POUREAU effectue une remarque : « nous nous demandions justement quelles étaient les différences entre les deux versions, c'est donc uniquement l'ajout de l'article 17. Nous regrettons au passage que le groupe de travail constitué sur ce sujet n'ait pas été informé, Guénaëlle LE HIN y participait.

Une question : il était prévu dans la précédente version (et ça reste le cas dans celle-ci) une évaluation annuelle et un rapport annuel sur cette convention, donc 3 documents qui ont dû paraître depuis la mise en place, nous voudrions savoir quelles en sont les principales conclusions, nous aimerions en avoir un écho. »

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, chers collègues,
Nous commencerons notre intervention par saluer le travail que mènent au quotidien les agents de la Police Municipale d'Hennebont. On ne peut passer, non plus, sous silence, celui des fonctionnaires de la Police Nationale, lesquels, dans un contexte très tendu et malgré des restrictions budgétaires dommageables, continuent de servir, au mieux, l'intérêt général.

A l'heure où notre Commune connaît malheureusement nombre d'actes délictueux voire criminels, nous soutenons cette complémentarité entre la Police Nationale et la Police Municipale. Nous sommes bien sûr favorables à cette coopération opérationnelle dont la finalité, entre autres, est la sécurité et le bien-être de la population. Nous voterons donc ce bordereau.

Toutefois, notre décision ne doit pas nous exonérer d'un certain nombre de remarques sur les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

La première, et ce n'est pas une surprise, concernera, une nouvelle fois, l'insuffisance des moyens de la Police Nationale sur le territoire communal. Monsieur le Maire, vous connaissez nos propositions sur cette question ; nous connaissons vos réponses.

Permettez-nous, quand même, de les exposer à nouveau.

Il y a un an environ, lors du Conseil Municipal de mars 2018, vous avez fait le choix de la vidéo-protection. Comme nous avons pu le lire dans la presse, en septembre dernier, et ce soir, dans l'article n°17 de la convention, vous allez étendre ce dispositif à d'autres « points sensibles » de la Ville.

Lors du conseil de mars 2018, nous avons émis des doutes sur l'efficacité de ces mesures que vous voulez « *dissuasives* » pour reprendre l'adjectif que vous avez utilisé en septembre 2018.

Je rappelle brièvement ce que nous avons dit à l'époque : à savoir que, si la vidéo-protection est utile voire sécurisante puisqu'elle peut permettre l'arrestation d'auteurs d'infractions, elle n'entraîne pas obligatoirement une baisse significative des incivilités et de la délinquance.

L'actualité des semaines passées semble, malheureusement, confirmer ce que nous annoncions à l'époque. La présence de caméras sur la Ville n'a pas, hélas, dissuadé des individus de commettre des incivilités, en se garant de façon illicite en centre-ville par exemple, de dégrader volontairement du mobilier urbain, de commettre des cambriolages et des vols, de se livrer au trafic de drogues...

Le rôle dissuasif de la vidéo-protection trouve, à travers ces tristes exemples, leurs limites. Les caméras ne suffisent donc pas !

Monsieur le Maire, le 15 janvier dernier, à la suite des événements dramatiques qui se sont produits dans un quartier de la Ville, vous avez déclaré à la presse, je cite : « *Il y a urgence. Il nous faut plus de moyens de police pour mettre un terme à tous ces trafics* ».

Nous sommes bien évidemment d'accord avec vous : lutter contre les incivilités et la délinquance, garantir la sécurité des Hennebontaises et des Hennebontais sont des priorités qui imposent des moyens humains et matériels conséquents, et sur lesquelles il n'y a pas d'économie à faire.

Mais encore faut-il que le Ministère de l'Intérieur donne à ses fonctionnaires, les moyens suffisants pour assurer efficacement leurs missions ? Pour rappel, pour 2019, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros sur l'investissement qui vont être supprimés dans le budget de la Police Nationale.

D'aucuns, autour de cette table, nous reprochent, par voie de presse notamment, d'être dans « *une opposition dogmatique trop systématique* ». Alors, nous leur répondons que si s'opposer aux restrictions budgétaires de l'Etat qui affectent les fonctionnaires de police et qui dégradent leurs conditions de travail, c'est être dogmatique, alors oui, chers collègues, nous sommes dogmatiques.

Nous demandons une fois encore, pour Hennebont, davantage de fonctionnaires de la Police Nationale.

Mais leur présence n'aura véritablement de sens et de poids qu'à la condition, bien sûr, que notre ville soit dotée, aussi, d'un commissariat ouvert 8 h par jour, du lundi au samedi. Or, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Désolé de vous le dire, Monsieur le Maire, mais votre déclaration du 15 janvier dernier va à l'encontre de la réponse que vous nous avez faite à ce sujet lors du Conseil Municipal de mars 2018. En réponse à notre souhait, vos propos furent sans équivoque. Je vous cite encore : « *Il n'y aura pas de Commissariat à Hennebont* ». Pourquoi cette résignation ?

Monsieur le Maire, vous réclamez haut et fort, dans la presse, des moyens supplémentaires pour la police mais, parallèlement, vous refusez d'intercéder, à notre demande, auprès du Ministre de l'Intérieur pour exiger que notre ville dispose d'un vrai Commissariat. Pourquoi cette incohérence, pourquoi ce refus ?

Ah, c'est vraiment difficile de comprendre cette politique macroniste du « *Et en même temps !* » qui semble avoir fait des émules autour de cette table !

Monsieur le Maire, si vous disposez d'un certain nombre de pouvoirs de police, vous n'avez pas, on le sait, celui de décider la création d'un Commissariat à Hennebont.

Toutefois, rien ne vous empêche, d'insister auprès de Christophe CASTANER pour que notre Ville dispose d'un Commissariat digne de ce nom et d'une police de sécurité du quotidien.

Cette demande est aussi celle d'Hennebontais, plus qu'excédés par ces maux qu'ils subissent au quotidien.

Nous n'attendons pas « *le grand soir* » comme vous avez pu le dire autour de cette table.

Dans l'intérêt de la population, pour sa tranquillité et sa sécurité, nous voulons tout simplement que l'Etat se donne véritablement les moyens pour remplir ses missions régaliennes de sûreté publique.

Dans la convention que nous avons lue avec attention, le mot « *prévention* » revient à deux reprises dans le premier article.

Nous souscrivons bien sûr à cet objectif. Ce rôle préventif ne doit pas être joué que par la Police Municipale. La réponse à la violence, la prévention de la délinquance doivent impliquer d'autres acteurs qui agissent de concert sur le territoire communal. On pense notamment à ceux de l'Education Nationale ou ceux du Ministère de la Justice dont la PJJ... Nous sommes aussi convaincus, bien évidemment, que la prévention de la délinquance doit passer par une présence accrue, sur le terrain, de travailleurs sociaux et d'agents municipaux.

A cet effet, nous ne pouvons que regretter la fin récente du contrat de l'adulte-relais qui intervenait à *Kerlou Ker*.

Monsieur le Maire, vous allez sans doute nous répondre, une fois de plus, que nous sommes « *hors sujet* », « *qu'on engage un débat sur le personnel et les ressources humaines* ». Peu importe.

Tous les services de Ville doivent être mobilisés dans cette politique préventive.

Mais on ne peut pas demander plus et mieux aux agents des services Enfance-Education, Jeunesse-Citoyenneté-Politique de la Ville, du CCAS... sans leur donner les moyens de ces ambitions.

Comme vous, nous souhaitons promouvoir la prévention pour résorber les incivilités, la délinquance notamment celle des enfants et des adolescents. Pour atteindre cet objectif que nous partageons tous, la création d'emplois municipaux de proximité, de postes d'animateurs, d'éducateurs de rue, de médiateurs sociaux... s'avère indispensable comme l'a été celle, récente, d'un policier municipal.

Mais cela nécessite de votre part, Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité de faire d'autres choix budgétaires.

Nous terminerons cette intervention pas évoquer un autre sujet, celui de l'armement des policiers municipaux auquel fait référence l'article n°11 de la convention. Aux conditions énoncées dans cet article, les policiers municipaux de la ville sont donc habilités à porter et faire usage de bâtons de défense ainsi que d'aérosols incapacitants ou de bombes lacrymogènes. Ces armes sont-elles prêtées ou achetées ? Si elles sont achetées, qui les a financées ?

La question suivante portera sur la formation des agents municipaux évoquée dans l'article n°18. J'en lis un court extrait : « *La mise en œuvre de la coopération opérationnelle définie en application du présent titre implique des formations suivantes et au profit de la police municipale : self-défense et manipulation du bâton télescopique ou à poignée latérale.* ». Pouvons-nous avoir des précisions sur ces formations ? Qui les assure ? Quel temps de formation les agents vont-ils recevoir ? ...

L'été dernier, deux députés ont remis au Premier Ministre un rapport évoquant le rôle des polices municipales. L'une des propositions formulées par les parlementaires préconise de rendre obligatoire l'armement (armes à feu notamment) des agents « *sauf décision motivée du maire* ». Doter les policiers municipaux d'armes à feu est aussi l'une des principales revendications de syndicats de policiers municipaux.

Monsieur le Maire, il y a quelques mois, vous avez affirmé que vous ne souhaitiez pas que la Police Municipale d'Hennebont dispose d'armes à feu. Les récents événements qu'a connus notre Commune pourraient-ils vous conduire à remettre en cause cet engagement ? Merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Xavier POUREAU : « Il y a plusieurs niveaux de réponse. Je pense qu'il y a une erreur de compréhension en particulier sur la vidéoprotection. La question de Xavier POUREAU mérite aussi réponse. La demande de Xavier POUREAU sur l'évaluation est totalement justifiée. Cette évaluation elle se fait au fil de l'eau mais elle n'avait été formalisée dans un rapport annuel. Je pense qu'il est nécessaire de garder trace. Mon souhait c'est sur le fait qu'on puisse au moins pour les présidents de groupes obtenir des éléments statistiques et d'observation, à la fois l'évaluation de la convention et les résultats obtenus sur le territoire communal. »

Monsieur le Maire ajoute : « L'évaluation je l'ai de manière hebdomadaire. »

Xavier POUREAU répond : « Les articles prévoient un rapport et une évaluation, si on ne le fait pas autant supprimer les articles. (Relecture des articles 19 et 20) Les rapports n'ont pas à nous être communiqués mais il doit être possible de nous faire part des principaux points. »

Serge GERBAUD pose une question sur les caméras de vidéoprotection.

Jacques KERZERHO : « Il est bien marqué dans l'article 17 que la Ville d'Hennebont souhaite l'installation d'un réseau de vidéoprotection d'ici l'été 2019. A l'heure actuelle aucune caméra n'est posée sur la ville et c'est pour cela que l'on ne peut pas avoir un bilan ou des résultats au niveau de la vidéoprotection. »

Fabrice LEBRETON « revient sur l'article de presse de septembre 2018 qu'il a cité dans son intervention. Fabrice LEBRETON affirme que l'article parle bien de « caméras dissuasives », indique que ce dernier précise aussi que ce dispositif sera élargi « avant l'été 2019 ». Fabrice LEBRETON affirme enfin que des lieux sont bien cités dans l'article. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « D'ici 2019, est-ce que vous pouvez accepter nos réponses plutôt que la lecture d'un article qui n'est peut-être pas faux dans son écriture mais qui ne précise pas la date. Donc ça veut dire que ce soir on vient d'informer les habitants que les caméras fictives sont fictives. Merci et bravo pour votre action. »

Monsieur le Maire ajoute : « Sur la vidéoprotection il y a un malentendu.

Sur le manque de moyens de police depuis le mois de novembre, vous savez très bien à quelles tâches essentielles de sécurité publique elles sont affectées et les conséquences que cela peut avoir en termes d'actes délictueux sur l'agglomération du pays de Lorient comme sur d'autres agglomérations en France puisqu'on ne peut pas mobiliser les forces partout.

Sur le Commissariat, oui j'en fais le deuil. Il faut accepter d'en faire le deuil. L'objectif pour moi c'est d'avoir des gens sur le terrain.

A Lanester, à Ploemeur, on est traité de la même manière. L'assurance pour nous c'est d'avoir des personnes de nuit ou de jour avec un certain nombre de tranches d'accueil du public dans un bâtiment qu'on a mis à disposition. C'est l'efficacité.

Laissons la Police faire son boulot. Je souscris à beaucoup d'éléments portés par Fabrice LEBRETON quant aux moyens insuffisants de la Police. On est tous d'accord. Mais je ne pense pas qu'Hennebont soit plus mal traitée que d'autres et que c'est bien une politique nationale qu'il faut renforcer.

Sur les armes, qui a financé le générateur d'aérosol, c'est sur le budget communal. Quant à la formation, c'est une formation suivie dans le cadre du CNFPT. »

Fabrice LEBRETON revient, une fois encore, sur l'article de presse de septembre 2018 paru dans un journal local. Il réaffirme que l'article parle bien de « caméras dissuasives », que des lieux y sont aussi évoqués. Quant au commissariat, Fabrice LEBRETON répond à Monsieur le Maire : « Si vous en avez fait le deuil, et bien pas nous. Il faut savoir que les fermetures de commissariats sont malheureusement le lot d'un certain nombre de communes de France. Des maires, mais bien sûr, vous faites ce que vous voulez, n'ont pas la même réaction et la même résignation que celles qui vous animent. »

Guénaëlle LE HIN « souhaite que le Groupe de Travail continue de se réunir. »

Gwendal HENRY précise : « Les armes qui sont affectées aux agents sont pour leur protection ».

Fabrice LEBRETON répond à Gwendal HENRY et affirme qu'il est tout à fait normal que les agents de la Police Nationale et ceux de la Police Municipale aient, compte tenu du contexte, la possibilité de se défendre. Fabrice LEBRETON dit que c'est une évidence et que ce n'est pas parce qu'on est de gauche qu'on doit faire preuve d'angélisme. »

Pour Guénaëlle LE HIN, « les agents de la Police Municipale ne souhaitent pas être armés. »

Serge GERBAUD « rappelle que ces questions de sécurité ont été évoquées en CHSCT. »

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « Il y a sans doute à améliorer la communication avec toute la difficulté que cela comporte sur ce type de sujet.

Une observation sur ce qui s'est passé, c'est bien le fruit du travail de la Police. Je vous invite à lire toutes les doubles pages qui ont été faites sur Vannes. J'ai trouvé ce reportage de très grande qualité. D'ailleurs les journalistes en ont subi des préjudices.

Sur Hennebont, aujourd'hui l'objectif est d'assécher le territoire communal de la vente de produits illicites. Ce qui a été majeur dans cette affaire c'est le lien entre la Police et la Justice. On a franchi un cap.

Sur ce bordereau, on aura des enseignements à tirer. Jacques (KERZERHO) je te demande de réunir à nouveau le groupe. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4) DEMANDE D'ECHANGE DE DELAISSES DE TERRAIN RUE DU GORH-LEUR

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cet échange sans soulte, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et à effectuer les démarches nécessaires

5) PROPOSITION TARIFS CALECHE 2019

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire pose une question : « La balade halage et attelage, je pensais que c'était la jonction avec ce qui avait été fait en démonstration avec l'association Au fil de l'Eau. »

Claudine CORPART répond à Monsieur le Maire : « Non, c'est une prestation qui existait déjà l'année dernière qui fait que les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une promenade et en même temps être initié au « menage ». Ça se passe sur le halage et pas en ville. Cette prestation ne se fera pas probablement en régie mais se discute actuellement entre privés. »

Anne LAVOUÉ : « Il n'y a pas d'horaires pour la balade contée. »

Monsieur le Maire répond : « Il y aura des horaires mais ils ne sont pas précisés. De durée pardon : 1 h 30. A préciser donc sur le tableau. »

Serge GERBAUD demande « d'être vigilant sur les augmentations de tarifs. »

Monsieur le Maire répond : « L'idée c'est d'attendre 2 ans ou 3 ans et d'aller à l'euro supérieur. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

6) RETROCESSION FONCIERE ET REGULARISATION RUE DES CAPUCINES

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire répond : « On peut féliciter Lorient Habitat pour la qualité du résultat. Seule petite ombre au tableau, c'est quelques surplombs de propriétés voisines dont une en particulier. On a joué la médiation avec Lorient Habitat. On suit ça de près. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver ces régularisations d'emprise de voirie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

7) AVENANT CONTRAT DE VENTE DE CHALEUR A LORIENT HABITAT

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Avant de donner notre avis sur vos orientations budgétaires, permettez-nous, Monsieur le maire, de remercier l'ensemble des services municipaux qui ont préparé ces documents. Grâce à une présentation claire, complète et synthétique, nous avons, encore cette année, une vue d'ensemble sur le contexte national et local, ainsi qu'un récapitulatif des précédents budgets depuis 2012.

Nous tenons à le faire remarquer. En effet, ceci n'est pas toujours le cas dans d'autres collectivités, où les élus n'ont pas l'ensemble de ces éléments pour bien apprécier les gestions antérieures qui conditionnent les orientations budgétaires à venir. Avant de vous faire part de nos commentaires sur le DOB 2019, nous aimerions, pour commencer, citer quelques éléments chiffrés sur la Ville. Ils sont extraits des comptes des communes de l'année 2017 dont vous avez parlé au début du Conseil Municipal.

Ce document confirme que la Ville d'Hennebont dispose de recettes de fonctionnement inférieures à la moyenne des communes de la même strate : 1 116€ / habitant contre 1 335€ / habitant pour la moyenne. Cela entraîne, par conséquent, moins de dépenses : 1 000€ / habitant contre 1 209€ / habitant pour la moyenne. Nous constatons aussi des charges de personnel inférieures à la moyenne (584 € / habitant contre 660 € / habitant pour la moyenne). Nous devons aussi souligner que les subventions versées sont inférieures à la moyenne (79€ / habitant contre 92€ / habitant pour la moyenne).

Maintenant, attardons-nous sur les documents relatifs au DOB.

En attendant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui devrait rendre ses conclusions d'ici peu comme vous l'avez annoncé, quelles remarques pouvons-nous faire sur les budgets depuis votre élection de 2014 ?

Tout d'abord, nous constatons que la capacité de désendettement de la Ville se maintient à un niveau légèrement inférieur à ceux de 2016 et 2017, inférieur à 8 ans, mais toujours supérieur à 5 ans depuis 2015.

Ce qui nous interpelle c'est la diminution importante des charges à caractère général : -8.41 % après des baisses de - 2.60 % en 2016 et de - 0.94 % en 2017. Vous avez évoqué, dans votre présentation du DOB, les économies d'énergie que vous avez réalisées. On s'en félicite bien évidemment. Mais d'autres économies importantes ont-elles été faites, par exemple, sur les achats de produits et de matériels indispensables au fonctionnement des services... ? Si tel est le cas, ces économies ont-elles eu des répercussions sur leur fonctionnement ?

Quant aux charges de personnel, elles ont baissé de - 0.22 %. Vous en avez donné des raisons (transfert de personnel vers l'EPCC, fin des TAP). Fin 2018, vous avez choisi d'infléchir votre politique en décidant de rétablir 17 postes de titulaires au profit d'agents contractuels. Par votre décision, vous reconnaissez donc, de fait, les limites de vos orientations visant à faire supporter aux agents, entre autres, les restrictions budgétaires imposées par l'Etat. Tant mieux si vous vous êtes rendus compte que ces postes au SEVE, à la Direction Enfance Education, notamment, sont indispensables au bon fonctionnement du service public, sont essentiels pour garantir, à la population, des services de qualité. Nous saluons cette décision qui va dans le bon sens. Nous resterons néanmoins vigilants quant à la mise en œuvre de votre politique afin que la précarité d'agents, qui a progressé au début de votre mandat, régresse dans les mois à venir comme vous vous y êtes engagés.

Au total, sur l'année 2018, les dépenses réelles de fonctionnement n'auront augmenté que de 0.34 %.

Quant aux recettes, on constate, pour la 3^{ème} fois depuis 2014, une diminution des dotations et des subventions de l'Etat et autres collectivités (-2.40 % en 2018). Cette baisse nous inquiète, et ce, malgré une légère augmentation des impôts et des taxes (+ 1.31 %).

En résumé, les recettes réelles de fonctionnement en 2018 sont inférieures à celles de 2017 (1.16 % en 2018 contre 1.96 % en 2017).

En ce qui concerne l'épargne brute, nous constatons une quasi-stagnation. Mais elle est loin de celle de 2013 avant votre arrivée à la tête de la municipalité : 3.17 millions d'€ en 2013 contre 2.78 millions d'€ en 2018.

Ce qui nous paraît aussi très inquiétant pour l'avenir, c'est votre budget d'investissement dont vous portez seuls la responsabilité.

S'il est difficile de faire des comparaisons d'une année à l'autre, nous remarquons que 2018 aura été une année « maigre » malgré un recours à l'emprunt (1.1 million d'€) identique à ceux contractés chaque année depuis 2014. En effet, avec seulement 3.3 millions d'€ réalisés en 2018 (soit une baisse de 21.69 % sur 2017 et soit moins 700 000 € environ sur la moyenne des investissements entre 2012 et 2017 qui est de 4 millions d'€), on ne peut pas dire que l'année qui vient de s'écouler aura été une année de réalisations importantes sur notre Commune. Et pourtant, des travaux importants et urgents sont à réaliser sur notre Commune.

De plus, même si on ajoute le reste à réaliser (1.9 million d'€), vous êtes loin des prévisions que vous avez affichées dans votre budget prévisionnel de 2018 (6.4 millions d'€).

Comment allez-vous réaliser les 6 297 602 € prévus aux crédits de paiement 2019 sur les autorisations de programme 2019 – 2021 ?

Nous sommes d'autant plus interrogatifs que ces mêmes crédits de paiement sont insuffisants pour financer les projets en cours. Il vous faudra ainsi ajouter un peu plus d'1 million d'€ pour financer le Centre International de Tennis de Table.

Avec ces réalisations et une capacité d'investissement en baisse, comment allez-vous mettre en œuvre votre plan pluriannuel d'investissement pour 2019 – 2021 évalué aujourd'hui à 19 millions d'€ ?

Lors de vos vœux de janvier, vous avez présenté des projets comme celui de la salle de tennis de table ou celui d'un hôtel 4 étoiles dans l'ancienne abbaye ...

Aurez-vous les moyens financiers de vos ambitions ? N'allez-vous pas être obligés de renoncer à certains d'entre eux ? Allez-vous pouvoir mener de front, par exemple, la réhabilitation du CTM (qui pourrait nécessiter une rallonge budgétaire) et la construction de la salle de tennis de table (dont le coût pour la Ville devrait s'élever à près de 2 millions 500 000 €) ?

En attendant les précisions, notamment financières, qui nous seront apportées sur cet équipement sportif lors des Commissions et du Conseil Municipal de février, nous nous permettons, dès ce soir, d'exprimer des interrogations pour ne pas dire des craintes.

La première portera sur le centre d'hébergement et de restauration. Qui va le prendre charge ? Le club ? La Ville ? Si c'est le club, est-on certain que ce dernier pourra assurer la construction de cet équipement complémentaire ?

Le club aura-t-il aussi les moyens d'assurer sa part de financement des charges de fonctionnement de la salle ? Nous rappelons que la redevance d'occupation du domaine public sera de 5 000 € par an durant les 5 premières années puis de 50 000 € (part fixe) à laquelle sera ajoutée une part variable correspondant à 5 % du résultat net d'exploitation du club.

Les propos que vous avez tenus Monsieur le Maire lors de vos vœux, le 10 janvier dernier, nourrissent nos interrogations. Je cite la presse du 11 janvier. Au sujet de cet équipement, vous avez déclaré : « *Nous discutons fermement, âprement parfois, avec les dirigeants de la GVHTT. Nous recherchons la solution qui permette, à la fois, au club de consolider son activité et à la ville d'Hennebont de ne pas obérer les investissements à venir* ».

Comment interpréter vos propos ? Pourquoi cherchez-vous à « *consolider l'activité du club* » ? Cela signifie-t-il que la situation financière du club est fragile, qu'il éprouve actuellement des difficultés qui ne lui permettront pas d'honorer la redevance dont nous venons de parler ? Affaire donc à suivre...

Avec une stagnation des dotations de l'Etat, avec une diminution de la contribution de Lorient Agglomération, avec une stagnation des recettes relatives à l'activité des services, avec votre volonté de ne pas accroître la pression fiscale sur les contribuables hennebontais, vous ne pourrez pas, vraisemblablement, compter sur une progression des recettes au cours de l'année 2019.

Cela vous contraint, par conséquent, dès à présent, à rechercher « *une stabilité pour le financement de la vie associative* » pour reprendre les termes du bordereau. En somme, les subventions aux associations pourraient ne pas augmenter en 2019.

Si, pour reprendre les termes de vos conclusions, vous voulez « *maîtriser l'effet ciseaux sur le budget de fonctionnement, stabiliser la capacité d'autofinancement nette* » et « *limiter la dégradation de la capacité de désendettement* », il vous faudra, sans doute, renoncer à vos projets. Le cas échéant, nous craignons pour l'équilibre budgétaire de la Ville.»

Xavier POUREAU déclare « Après cet exercice d'autosatisfaction, une mise au point s'impose. Nous n'avons pas tout à fait la même vision.

On comprend bien votre volonté de montrer le verre à moitié plein plutôt que à moitié vide, mais le problème. Et au moins aussi important que le niveau dans le verre c'est de savoir ce qu'il contient :

- de la Démocratie participative ? elle est en trompe l'œil ... qu'on se rappelle les épisodes douloureux du stationnement des gens du voyage, du camping de st Caradec, mais plus récemment de la salle de Tennis de Table (surcoût, avis des Hennebontais), de l'Abbaye de la Joie, etc. .
- une ville plus attractive ? en surface des choses ont changé, il y a eu une épidémie de rond points et ce n'est visiblement pas fini, mais en profondeur ? la population hennebontaise décroît ... preuve que l'attractivité n'est pas à la hauteur.
- un allègement de la pression fiscale ? pression dénoncée par HIC dès 2009 ... non rien n'a changé sinon en moins bien, et le pire est à venir ... avec la disparition de la Taxe d'Habitation et l'impact sur la Taxe

Foncière ; pendant ce temps, le Département du Morbihan montre que c'est possible en diminuant pour la deuxième année les taux d'imposition

- une meilleure utilisation des deniers publics ? On peut en douter quand on voit des initiatives comme le golf urbain, les recrutements dans la communication, les doublons en matière d'études d'économie d'énergie, les 3 DGS (voire 4 avec le DGA) nécessaires pour faire fonctionner la Ville, surcoût qui aurait été utiles ailleurs, etc. ...
- plus de sécurité, plus d'attention au (fameux) vivre ensemble ? voir les derniers événements à Kerihouais et le rapport désabusé de Monsieur PLANCHAIS dans la presse, les difficultés de fonctionnement des équipes municipales, y compris chez les cadres
- plus de soutien aux associations ? qui attendent toujours une amélioration de leurs outils de travail, un allègement des charges, la gratuité des charges
- etc.

Pour ce qui est des chiffres maintenant :

Certes la dernière année est meilleure mais il a fallu quatre ans pour en arriver là alors qu'il aurait fallu aller plus vite.

Mais il faut juger sur la durée. Et là les chiffres sont nettement moins enthousiasmants ...

Quel est le mal endémique de la Ville d'Hennebont, vous l'avez souligné vous-même quand vous étiez dans l'opposition pour dénoncer une structure des finances qui n'est pas viable sur la durée une pression fiscale importante sur une faible partie de la population. Qu'avez-vous fait pour changer cela ? Pas grand-chose sinon des économies à la marge, sur des postes tout à fait discutables.

Or qu'est-ce qu'on observe au bout de 4 ans ?

- Seules les charges à caractère général sont quasiment stabilisées comme vous l'avez indiqué
- Les charges de personnel :
 - o le poste le plus lourd avec près de 10 millions d'euros ... c'est quand même une augmentation annuelle de + 2.74 % par an sur la période ;
 - o 4 années pour obtenir un début d'inversion de la courbe, donc à ce rythme c'est encore 4 ans minimum pour revenir au niveau de 2014 ;
 - o c'est 900 000 euros de plus qu'en 2013 ; 900 000 euros par an bien sûr.
 - o 900 000 € c'est chaque année la moitié d'un CTM, chaque année la moitié de la participation de la Ville à la construction de la salle de tennis de table, ou au rafistolage du quai des Martyrs

Sans compter que la création de l'EPCC permet comme vous l'avez souligné d'absorber une partie de ces dépenses et on n'a plus une comparaison directe maintenant avec les chiffres de 2014 à 2016

- Les charges de gestion courante : on est passé de 1.4 millions à plus de 2 millions d'euros, c'est une augmentation de moitié sur la période, en partie liée la création de l'EPCC certes.
- Mais globalement sur ces 3 postes c'est une augmentation de 1.5 millions, soit environ 10 % sur la période, soit largement plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des Hennebontais.

Traduction concrète de tout ça : la Capacité d'Autofinancement (ce qui reste quand on a payé les dettes) est en nette diminution, coincée à 1.5 million par an, alors qu'elle était à 2 millions en 2015.

Et tout ça malgré des recettes en augmentation grâce en grande partie à une pression fiscale accrue, non pas par les taux mais par les bases qui ont augmenté plus vite que le coût de la vie.

Dans ces conditions on comprend que les investissements – sur fonds propres - soient en chute libre, et sans les aides et subventions extérieures on serait bien gêné pour investir.

Alors le budget 2019 dans ces conditions :

- Déjà il est plombé par les engagements pris et par encore réalisés, et / ou reportés :
 - o Le quai des Martyrs, retardé : 1.5 millions en 2019.
 - o Le centre de Tennis de Table : au moins 1 million pour la Ville sur les 3.1 millions prévus.
 - o Le CTM, retardé lui aussi : 800 000 euros en 2019
- Donc au bas mot 3.3 millions bloqués pour 2019, ça ne laisse quasiment rien pour des besoins nouveaux, alors qu'ils sont patents : un centre culturel à la hauteur des besoins de la Ville d'Hennebont, des équipements sportifs, des moyens supplémentaires de garde des jeunes enfants pour aider les familles en horaires atypiques, les dérives et surcoût des travaux en cours, etc...

- Une prévision de croissance des recettes de 2 % en 2019 qui nous paraît complètement irréaliste pour au moins 3 raisons :
 - o La situation générale n'est pas favorable (voir les éléments du contexte).
 - o En 2018 on a connu que 1% de croissance.
 - o La croissance de la population de la Ville est au mieux à l'arrêt.
- Idem pour la prévision d'augmentation de 2 % des « produits et services » alors qu'en 2018, pour une prévision analogue (+ 2 %) on a connu une baisse de -11 % ...
- Et enfin Une augmentation du personnel de 4,5 postes : qui va annihiler le peu de résultats obtenus en 4 ans.
 - o Au passage : Avez-vous consulté la population pour savoir si elle donnait la priorité à un 1/2 poste supplémentaire en « communication » - après le recrutement déjà effectué en 2018 ? ou à un poste en Culture, ou à l'opération Cit'ergie, etc.

Revenons maintenant sur le contexte général qui se confond un peu avec le Grand Débat National actuel.

- Depuis plusieurs années, on avait une situation tendue, une exaspération croissante envers les acteurs politiques, voire un rejet, une abstention croissante, ...
- Monsieur MACRON est arrivé, prétendant révolutionner la manière de faire de la politique, renvoyant les partis traditionnels aux oubliettes (ce qui fait le jeu des extrêmes G et D...), offrant généreusement une Taxe d'Habitation pour se faire élire, mesure démagogique s'il en est, vieille comme le monde de la politique !!
- Tout le monde voulait voir en lui une transformation promise, un monde meilleur, une remise au pas des « grands » qui gouvernent le monde de la finance et, in fine, la vie des gens.
- Mais à peine arrivé, c'est tout une série de taxations nouvelles qui sont tombées sur les classes moyennes, sur les retraités (CSG, désindexation des retraites), sur des consommateurs captifs (combustibles, voiture diesel), ... le tout accompagné de petites phrases révélant un certain mépris, ...
- bref il a mis le feu au poudre.
- Et on est aujourd'hui en pleine crise des gilets jaunes.
- Les mesures qui se dessinent, prises dans l'urgence et sous la pression de la rue, laissent augurer une aggravation de la situation financière de la France.
- La mesure emblématique de la suppression de la Taxe d'Habitation : son effet positif et démagogique a entièrement disparu, il ne va rester que les soucis pour les communes, la compensation qui va sûrement diminuer après année, on n'a toujours pas d'information à ce jour sur la façon dont elle va être financée, mais il est clair que les propriétaires vont payer davantage encore, et ceux qui ne seront pas exonérés, ce qui constitue une inégalité devant l'impôt injustifiable.

Aujourd'hui on nous promet un grand débat national (après le grand déballage national).

Dans sa lettre aux Français plusieurs pistes sont soulevées, qui intéressent aussi le contexte local.

Une petite parenthèse :

Malgré tous les efforts faits dans la rédaction de ce texte, notons au passage deux phrases, révélatrices, mais qui font tiquer je pense les honnêtes gens :

- *La France n'est pas un pays comme les autres ...*
 - o « orgueil et préjugés », suffisance et prétention ! il y a La France ... et le cloaque des autres pays ... ce n'est pas excellent pour les relations internationales
- *La société que nous voulons est une société dans laquelle pour réussir on ne devrait pas avoir besoin de relations ou de fortune, mais d'effort et de travail*
 - o Réussir ... ça veut dire quoi ? faire fortune ? ou simplement avoir une vie comme vous et moi ? tous ceux qui autour de cette table ont une situation normale un métier, une famille, ... l'ont eu par leurs relations ou leur fortune ?? vous n'avez pas travaillé pour réussir ?? Emmanuel MACRON ne vit manifestement pas dans le même monde que nous

Revenons aux pistes évoquées dans cette lettre et qui intéressent Hennebont :

« Le premier sujet porte sur nos impôts, nos dépenses et l'action publique »

« Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? Nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, poursuivre les baisses d'impôt sans baisser le niveau global de

notre dépense publique. Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? »

Voilà de bonnes questions, celles que nous posons à Hennebont depuis 5 ans. Celles que nous vous avons proposé d'aborder dans le cadre du Conseil Municipal de l'opposition. Celles dont nous pourrions débattre ce soir dans le cadre de ce « débat d'orientation budgétaire ».

Alors oui un effet ciseau il y en a un :

- les classes moyennes sont prises en ciseaux entre
 - o d'un côté l'Etat qui alourdit sans cesse les charges (augmentation de la CSG, désindexation des retraites, augmentation des taxes des combustibles, D'où la crise des Gilets Jaunes)
 - o et d'un autre la commune qui ne fait rien pour diminuer ce fardeau, encaisse avec bonheur l'augmentation déguisée de la taxe d'habitation, se prépare à pressurer davantage encore les propriétaires de logements via la taxe foncière, etc.

DEBAT ? ... D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voilà, nous avons donc passé en revue :

- Un contexte national très défavorable,
- Une dépendance croissante vis-à-vis de l'Agglomération elle-même mise sous forte pression (enfin ... on va commencer à regarder comment on dépense l'argent du contribuable ...)
- une structure des dépenses hennebontaise toujours déséquilibrée et non viable après presque 5 ans de mandat

Alors il devrait y avoir un débat ce soir : allons-nous parler des questions que le Président nous pose ? Ou allons-nous nous limiter à une série de chiffres qui Permettent d'occulter les vraies questions, celles que nous posons depuis près de 5 ans :

Comment réduire la dépense publique ?

Comment redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens ?

Quels sont les véritables services publics attendus par la population ?

Etc. Etc.

Ainsi vous vous livrez à un bel exercice d'autosatisfaction, avec quelques mesurette pour occuper la galerie (comme l'initiation à la langue bretonne dès la crèche, au lieu de s'occuper des répondre au besoin croissant des horaires atypiques par exemple)

Formellement, les conditions du débat sont réunies. Aura-t-il lieu ? »

Marc LE BOUHART « salue la gestion rigoureuse et maîtrisée et pose une question sur la durée du temps de travail des agents ».

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je relève beaucoup de points communs sur la 1^{ère} partie de son intervention. Il faut prendre quelquefois des interrogations pas comme des satisfecit, c'est difficile de dire que ça va dans le bon sens. En tout cas ça ne va pas dans le sens de ce que vous avez annoncé il y a 4 ans qui était de dire vous ne terminerez pas le mandat sans augmenter les impôts. Aujourd'hui on est en train de faire la preuve sur le budget 2019 et je peux déjà vous annoncer sur le budget 2020, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Sur l'intervention de Fabrice LEBRETON, j'entends aussi ce qui peut être dit sur des politiques plus nationales sur lesquelles je ne me prononce pas.

Sur l'emprunt de 1 million qu'on a levé en 2018 : sans doute en jonglant avec la trésorerie on aurait peut-être pu, et le Compte Administratif nous le prouve ne pas faire appel à cet emprunt. Au niveau de la dette, notre intérêt c'est de la rendre plus acceptable. Tant qu'on peut emprunter à des taux inférieurs, améliorer les ratios de la dette parce que l'on va en avoir besoin en 2019 et en 2020.

Pour le reste c'est surtout des manques d'informations ou des incompréhensions. Vous avez repris des éléments que j'avais apporté lors des vœux. C'est un moment important pour le Maire, le moment où il a besoin de donner

du sens à son action. Mais je crois qu'il y a une mauvaise interprétation. Concernant le projet d'hôtel, il ne faut pas croire que la Ville va payer le moindre euro en dehors des engagements que l'on a avec notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et avec par exemple, c'est nous qui allons prendre en charge le repérage d'éléments historiques du sous-sol mais ça s'est déjà budgété. L'hôtel c'est recette, cette occupation se fera sur la base d'une redevance. L'hôtel va améliorer le budget de fonctionnement de la Ville d'Hennebont sans parler des 33 emplois, sans parler de l'activité induite tout autour. »

Quant au CTM, aucun ordre de réalisation des marchés a été signé car on est sur un autre scénario, j'en ai fait état tout à l'heure. L'autre scénario approcherait des équilibres financiers.

Sur le tennis de table on aura largement le temps d'en discuter en Commission. Avec une réponse que je peux faire tout de suite, la partie hôtellerie-restauration du club est un investissement du club d'un montant d'1 million d'euro sur lequel la Ville n'intervient pas sur un terrain qui appartiendra au club. Ici on ne fait apparaître que les dépenses. Je vous rappelle qu'on a plus de 3 millions 970 € à encaisser. Je réponds aussi à Xavier POUREAU. Vous étiez dans le jury du choix de l'architecte et il y a eu unanimité pour prendre un projet qui était plus onéreux de l'ordre de 800 000, 900 000 euros auquel on a apporté des modifications supplémentaires. Tout ce détail va vous être apporté lors des Commissions.

Il faut à la fois et à la fois, à la fois ne pas étrangler le club et à la fois ne pas engager l'argent public et les contribuables hennebontais sur un projet qui serait trop onéreux. Voilà l'équation qu'on a à résoudre. Ça fait un an qu'on est en discussion serré avec le club. Aujourd'hui, ce qui se discute c'est le niveau de la redevance pour que le club puisse venir sur une convention qui lui permette de vivre. La question du tennis de table est avant une affaire économique, d'investissement, d'attractivité de la Ville et de reconnaissance de la Ville à l'externe. Je comprends, si on est simple sportif dans un club d'Hennebont, les membres de l'OMS sont le COPIL de ce centre de tennis de table ... c'est difficile de voir des millions et de se dire on n'a pas 20 000 euros pour refaire une aire de lancée pour l'athlétisme ou autre chose. Les investissements qui vont être réalisés autour du tennis de table seront rentabilisés par la Ville à travers la redevance et à travers le rééquilibrage économique de cette friche industrielle. C'est l'ensemble de ce quartier qui va pouvoir porter cet investissement via les recettes fiscales. Ce sera l'objet du Conseil Municipal de février. Je comprends que ce débat puisse avoir lieu. Ça va être à nous d'apporter tous les éléments concrets. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Y'a qu'à faut qu'on, on aurait été là on aurait fait autrement. J'ai du mal à rentrer dans une démarche qui dit on ne voit la démocratie participative. Je ne comprends pas cela. Je ne vois pas par exemple comment on pourrait consulter sur les recrutements à la Mairie. Est-ce que les Hennebontais sont prêts à recruter un poste au service espaces verts ? Je pense qu'il y a une responsabilité qu'on doit assumer. Eh bien Xavier POUREAU, je vous le dis une fois pour toute, ce sont les Hennebontais qui décideront en mars 2020. Tout en maîtrisant les financements, on prend le risque de faire avancer Hennebont. Une gestion en chaussettes de laine ... Non !

Sur la gestion de fonctionnement, 4 ans pour inverser la courbe des ressources humaines, c'est long. Eh ben non c'est une méconnaissance complète de votre part de ce qu'est le statut de la Fonction Publique Territoriale et les capacités à agir et les contraintes qui pèsent sur la gestion des Ressource Humaines.

Dites-le franchement ! Refusons une Fonction Publique Territoriale statutaire, embauchons des contractuels à tire larigot.

Il y a des fonctions qui sont obligatoires, qui sont contraintes. Là où on peut être d'accord c'est là où l'Etat nous a contraint à réaliser les passeports, les cartes d'identité, c'est du temps et on a une compensation de 5 000 euros par an qui ne correspond absolument pas au planning d'occupation du personnel. Ça, j'entends mais de dire on va dégager des marges de fonctionnement sur un certain nombre de postes dont les Ressources Humaines, y'a des limites à tout et surtout il y a des limites dans la qualité du service rendu.

Concernant le dernier aspect sur la lettre du Président de la République, c'est votre avis, vous avez participé au Débat national. Franchement, j'aurai envie de travailler sur le fond mais sur ce que vous apportez comme méconnaissance de ce qu'est la gestion publique. Chacun sa personnalité, chacun son histoire. On ne peut pas décalquer l'activité libérale, commerciale, industrielle sur la gestion des collectivités. C'est à la fois s'inspirer de ce qui se fait dans le secteur privé et à la fois respecter l'intérêt général, l'intérêt des agents, la cohésion sociale. Je pense que la campagne est vraiment ouverte. Le DOB est un moment pour discuter. »

Michèle DOLLÉ répond à Marc LE BOUHART : « Sur le nombre de jours, on a tous 365 jours, le week-end c'est les 104, fériés y'a 8 jours. Ce qui change c'est sur les congés annuels, congés exceptionnels 29,5. Vous prenez les 365 jours moins les 104, les 8, moins les 29,5 vous arrivez à 223,5 jours travaillés pour la Commune d'Hennebont. Vous divisez par le nombre de semaines à 44,7 semaines à Hennebont, ramené en nombre d'heures à l'année ça correspond à 1 564 heures arrondies à Hennebont et vous rajouté les 7 h de la journée de solidarité. On arrive donc au 1 607 heures au niveau de la réglementation nationale et à la Mairie d'Hennebont 1 571,50 heures. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Je ne vais lancer le débat sur la salle de tennis de table ce soir. On attendra le Conseil Municipal de février. Je souhaiterais juste nuancer ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, au sujet de notre intervention. Oui, on constate que les taux d'imposition n'augmentent pas. C'est un constat. Mais celui-ci ne doit pas nous faire oublier la décision que vous avez prise au sujet des tarifs publics locaux pour 2019. Vous avez choisi de les augmenter. Je rappelle entre autres :

- Augmentation de 1.6 % des repas du personnel.
- Pour la location du Centre socioculturel pour les associations locales, les écoles publiques de la Ville, les C.E., augmentations pour les activités avec des entrées gratuites et des entrées payantes.
- Pour le Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK), augmentation des tarifs pour l'école municipale de natation.
- Augmentation des tarifs pour l'occupation du domaine public...

Les impôts n'augmentent pas, certes, mais les tarifs publics locaux, eux, augmentent. Il faut aussi préciser les choses. »

Monsieur le Maire répond : « On est tout à fait d'accord. Il y a un vrai débat à avoir autour de la fiscalité. Quelle est la part à payer par l'usager, quelle est la part à payer par le contribuable. Quand on parle de gratuit ça veut dire fiscaliser moi, j'aimerais bien qu'à chaque fois c'est de dire gratuit ça n'existe pas. Gratuit ça veut dire qui paye. Il faut trouver un juste équilibre entre usagers et contribuables. La réponse qui a été faite historiquement par la Ville d'Hennebont et qu'on a confortée et qu'on prolonge c'est effectivement les quotients familiaux.

On a eu des débats sur 1^{er} le prix du ticket de cantine. Ça c'est des choses qu'on peut ajuster mais ce n'est jamais satisfaisant. Oui, notre objectif c'était de ne pas toucher aux taux d'imposition.

C'est vrai qu'on a joué sur la tarification tout en mettant une tarification sociale et de l'autre côté on ne veut pas diminuer la recette fiscale par le biais de la baisse du montant de la revalorisation des bases. »

Xavier POUREAU répond « Je passerai sous silence les attaques personnelles et le jugement en nullité sur la méconnaissance de la Fonction Publique. Mais, je voudrais revenir sur le point de la fiscalité : vous vous félicitez de ne pas avoir augmenté les taux, et Fabrice LEBRETON dit plus ou moins « il faudra bien les augmenter un jour ». En fait, Il n'y a pas de fatalité à augmenter les taux de fiscalité, il faut au contraire s'attacher à les maintenir, voire à les réduire. On ne devrait s'autoriser à les augmenter que pour des opérations limitées, sur une durée limitée, avec l'engagement de revenir plus tard au taux initial. C'est un point important à avoir en tête.

Et, l'autre voie de financement c'est le financement privé que vous n'avez pas du tout exploré. La vallée des Saints, 400 000 visiteurs et pas un euro d'argent public, la salle de Hand Ball de Cesson Sévigné, pas un euro d'argent public. Peut-être pour un prochain mandat. »

Monsieur le Maire répond : « Ces chiffres ont vous les donnera lors du débat sur la salle de tennis de table. Vous risquez d'avoir une sacrée surprise. En tout cas le club de tennis de table n'aurait pas été du tout en capacité de rembourser des sommes de ce montant-là. »

Fabrice LEBRETON répond à Xavier POUREAU : « Vous me faites tenir des propos que je n'ai pas tenus. Nous n'avons jamais dit que nous souhaitons augmenter les impôts ou qu'il faudra un jour les augmenter. Vous m'avez mal compris ou avez mal interprété mes propos. Ce que nous voulons, ce sont d'autres orientations budgétaires. Monsieur le Maire a parlé, tout à l'heure, de la salle de tennis de table, de son financement. On continue de penser que ce projet aurait dû se faire dans un autre cadre, celui de l'Agglomération. »

Fabrice LEBRETON « s'adresse à Monsieur le Maire au sujet du « débat usagers – contribuables » auquel il a fait référence dans son intervention. S'inquiétant d'une remise en cause de la solidarité, il demande des précisions à Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Non, au contraire, c'est de trouver le niveau où la solidarité ne fonctionne plus. Une des façons de rectifier les écarts et rester relativement équitable, c'est la mise en place des quotients liés aux ressources. Il y a des domaines où ce n'est pas fait et on n'est pas contre le fait d'y réfléchir. Généralement lorsqu'on met en place un dispositif de ce type-là, on va commencer par prendre sur le plan de la fiscalité l'écart qu'il y aura – Monsieur le Maire prend l'exemple des tarifs de cantine. Il évoque également la mise en place, depuis de nombreuses années sur la Ville, des quotients familiaux – La restauration publique à Hennebont c'est 250 000 € de charges.

On a un travail collaboratif à faire là-dessus. Comment peut-on poursuivre cet effort pour que justement même si on augmente les tarifs tous les ans du coût de la vie ça puisse quand même être une mesure à la fois acceptable pour le budget, à la fois acceptable pour les familles. »

Serge GERBAUD rappelle les propos qu'il a tenu sur la fiscalité et l'augmentation des taux à Lorient Agglomération.

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « Oui mais la tome c'est une action concertée. Tu as lu Serge (GERBAUD) ta feuille d'impôts sur l'augmentation de la TEOM de ce que ça représente pour toi. Je suppose que tu ne vas jamais à la déchèterie de Kerpotence non plus. La TEOM c'est un élément particulier, une fiscalité particulière. Bien sûr que j'ai voté la TEOM car elle est contractuelle avec l'ex-Communauté de Communes de Plouay, dans le cadre de son intégration à l'Agglomération.

Mettre l'accent sur cette question-là en parlant d'augmentation. C'est ça qui est énervant dans votre position. Ceux sont des amalgames. L'Agglomération n'augmente pas les taux. C'est vraiment démago. C'est dit et c'est signé. »

Sur le ROB, on vote sur le fait qu'il y a eu débat. »

Pour Xavier POUREAU, « il n'y a pas eu débat. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On n'a rien imposé du tout. On a donné notre vision des choses. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Faut être sérieux. Vous dites la population n'est pas au courant, la démocratie participative, les gens ne sont pas au courant. Je vous il y a un débat public à Hennebont sur la fiscalité organisée par le Conseil de Développement. Il est 21 h 08, ce débat-là je veux bien l'avoir avec vous mais pas automatiquement l'imposer à tout le monde compte-tenu que les éléments concernant Hennebont ont été exposés. On a pris acte et nous nous proposerons un budget 2019 sur nos propres orientations. »

Serge GERBAUD précise « que les élus ont bien pu s'exprimer. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On vote sur le fait de prendre acte. Là on prend acte avec vote. Vous vous abstenez. Il va falloir faire un rapport au Préfet. Vous allez donner les raisons de votre abstention. Vous m'enverrez un courrier que je ferai suivre au Préfet parce que s'il n'y a pas d'unanimité là-dessus., il faut qu'on le refasse. Ça veut dire qu'on gèle, c'est un peu le système TRUMP. Il faut deux mois maximums d'écart entre le DOB et le vote du budget. Si des membres du Conseil Municipal estiment qu'il n'y a pas eu débat. Le Préfet est en droit de dire qu'il y a eu un problème. »

Xavier POUREAU déclare « que pour simplifier les choses, on va dire qu'il y a eu débat. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Je comprends bien l'esprit dans lequel vous êtes. Donc très bien. A l'unanimité on considère qu'il y a un rapport et qu'il y a eu débat suite à ce rapport. »

Présents : 27 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2019 exposé en séance

9) RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute « On a besoin de cal pour avancer dans les services. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le renouvellement des adhésions à ces associations.

10) UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 0
Unanimité Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 33

Le Conseil Municipal prend acte

11) INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DU GROUPE MAJORITAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Au début de votre mandat Monsieur le Maire, vous aviez proposé aux élus des groupes minoritaires de bénéficier d'une indemnité au même titre que les élus du groupe majoritaire. Notre groupe avait alors refusé ne sachant pas quelle serait notre participation à divers Commissions et groupes de travail.

Au bout de trois ans, à mi-mandat, nous avons été interrogés pour savoir si nous souhaitions être indemnisés. Considérant que nous étions présents et cela de manière régulière aux Commissions et groupes de travail, notre réponse a été positive. Souhaitant néanmoins ne pas impacter le budget de la Commune nous avons demandé un effort solidaire de l'ensemble des élus du groupe majoritaire afin de maintenir l'enveloppe globale et de la répartir entre les 33 élus de la Commune.

Au final, pour des raisons que nous avons encore du mal à comprendre, peut être un refus de solidarité ? Monsieur le Maire nous a signifié par courrier son refus de nous indemniser.

Elue par une part non négligeable de la population hennebontaise (1/4 environ), je n'étais pas au fait de la rémunération des élus et ma démarche n'avait pas, vous l'imaginez un but financier. Dans ma grande naïveté, je pensais que les indemnités des élus, si elles existaient, dans une Ville comme Hennebont étaient les mêmes

pour tous les élus de toutes sensibilités au motif qu'ils avaient été élus par les citoyens. Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'elles étaient, en fait, réparties au bon vouloir du Maire de la commune !

C'est à mon sens une pratique anti démocratique, je suis convaincue que chacun des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, doit être indemnisé. C'est une reconnaissance du rôle utile de chacun, de la majorité ou de l'opposition et une compensation du temps qu'il consacre aux affaires de la commune.

C'est d'ailleurs un engagement qui figurera dans notre projet pour la Ville en 2020.

En ces temps où la rémunération et les avantages des élus sont remis en cause et contestés, une plus grande clarté et une plus grande équité ne peuvent que servir la cause des élus et bien sûr éviter les dérives dont la presse se fait régulièrement l'écho.

Nous demandons que soit précisé dans le compte rendu de ce Conseil Municipal que seuls les élus du groupe majoritaire et tous les élus du groupe majoritaire et non pas tous les élus perçoivent des indemnités et que le titre de ce bordereau soit modifié et intitulé : indemnités des élus du groupe majoritaire.

Vous comprendrez donc qu'en désaccord sur le versement d'indemnités aux seuls élus du groupe majoritaire, nous voterons contre ce bordereau. »

Fabrice LEBRETON déclare « C'est un bordereau un peu complexe à la première lecture. On souhaite remercier Monsieur SARRET, que nous avons vu hier, et qui nous a fourni des explications claires qui nous ont permis de bien comprendre ce bordereau. Si vous aviez choisi d'augmenter vos indemnités, nous aurions voté contre, eu égard au contexte que vous avez évoqué. Vous avez fait le choix de ne pas les augmenter. On s'en félicite. On va donc voter ce bordereau ; comme quoi, contrairement à ce que nous pouvons lire dans la presse, nous ne sommes pas dans une opposition systématique. »

Monsieur le Maire répond à Guénaëlle LE HIN : « ça pose aucun problème d'indiquer indemnités de fonction des élus du groupe majoritaire puisque c'est la réalité. Une fois ? j'avais parlé de pêché originel, c'est ma culture judéo-chrétienne landernéenne sans doute. En début de mandat il y a des questions de fond, il faut savoir dans quel état d'esprit on vient. Je conçois qu'un grand nombre d'élus ici c'était le 1^{er} mandat. Quand la question a été posée de répartir sur l'ensemble des membres du Conseil Municipal une indemnité de fonction, il y a eu ce refus. Par la suite, vous me demandiez de retirer des indemnités à mes collègues élus pour des personnes qui s'étaient organisées pour exercer leur mandat d'élu. J'ai jugé à titre personnel. Je n'ai pas proposé ce bordereau au Conseil Municipal. Je le regrette pour certains d'entre vous mais je ne le regrette pas pour tout le monde.

L'élu bashing ...

Monsieur le Maire intervient sur un sujet récurrent et qu'il est important à mener au niveau national : le statut de l'élu». »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés :	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le tableau des indemnités.

12) PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION FINANCIERE MOBILITE EXTERNE

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU « demande la fréquence de ces transferts ? »

Michèle DOLLÉ répond : « C'est très rare, il se trouve que là on est confronté à l'arrivée du Policier Municipal (rachat de sa tenue à la Ville de Quéven) qui arrive ainsi qu'au départ de Thierry MARION (transfert compte épargne temps). »

Monsieur le Maire ajoute : « Et on prend une délibération un peu générique qui évitera à ce qu'à chaque mobilité on soit obligé de le faire. »

Serge GERBAUD « demande pourquoi il n'y a pas la question du Tableau des Emplois Permanents ? »

Monsieur le Maire répond : « Il n'y a pas eu de modification sur le Tableau des Emplois Permanents. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer Monsieur le Maire de la signature des actes afférents à la mobilité du personnel.

13) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL – SEMINAIRE SUR LES TENDANCES DE L'HOTELLERIE 4.0

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LE BRETON déclare : « Nous allons nous abstenir sur ce bordereau. Ce déplacement à Paris s'inscrit donc dans le cadre du projet concernant l'Abbaye de la Joye. Vous connaissez notre point de vue sur ce projet. Si nous sommes en désaccord avec vous sur le fond du projet, on ne peut pas bien sûr s'opposer à ce que vos frais de déplacement soient pris en charge. On va donc faire du MACRON : on est contre le projet, et en même temps, pour la prise en charge de vos frais de déplacement. Nous allons donc nous abstenir. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer Monsieur le Maire de la signature des actes afférents à la mobilité du personnel.

Levée de la séance à 21 h 33
